

CONVENTION ENTRE UNE PHARMACIE ET UN EHPAD POUR LA PRÉPARATION DES DOSES À ADMINISTRER (PDA)



Nom pharmacie :

Titulaire :

Nom EHPAD :

Directeur :

Département :

Disposition à insérer	Présente / Absente
Dispositions générales	
Nom et adresse complète de l'établissement cible	
Nom et adresse complète de l'officine	
Définition de la PDA et intérêt recherché	
Mission du pharmacien dispensateur 	
Rémunération de la prestation de PDA	
Durée et résiliation de la convention	
Transmission de la convention au CROP pour la pharmacie et à l'ARS pour l'établissement	
Date et signature des parties	
Libre choix et accord des résidents	
Notion de libre choix du pharmacien par le résident	
Courrier d'information aux résidents concernant la PDA et / ou recueil des accords de PDA signés par les résidents (ou famille des résidents)	
Ordonnances	
Choix du mode de transmission des ordonnances (interface logiciel)	

Validation obligatoire par ordonnance originale	
Délai de transmission des prescriptions à l'officine	
Carte vitale fournie si accord du résident (L1111-23 du CSP) et alimentation du DP	
Réalisation de la PDA	
Choix de l'équipement de PDA (automatique, manuel,  , semi-manuel) avec le nom du système de déconditionnement, reconditionnement ou surconditionnement	
Choix de l'usage unique ou du réutilisable, sachet ou non	
<u>Dans la pharmacie</u> : local adapté de PDA avec zone de nettoyage de l'équipement, zone de PDA, zone de stockage du matériel utilisé, zone distincte de stockage des médicaments destinés à la PDA	
Qualification du professionnel réalisant la PDA dans la pharmacie (L.4241-1 du CSP) : - Pharmacien - Préparateur, sous contrôle d'un pharmacien - Etudiants inscrits en 3^{ème} année, sous contrôle d'un pharmacien	
Liste des médicaments exclus de la PDA (forme galénique, stabilité du médicament, stupéfiant)	
Mentions sur les piluliers : identification du résident, numéro de chambre, photo, date, moment de prise, identification des comprimés avec dosage	
Mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage	
Gestion et stockage à l'officine des restes de traitements individuels	
Mise en place à l'officine d'un protocole qualité PDA (double contrôle, traçabilité...)	
Modalités de substitution des médicaments	

Modalités de gestion des traitements aigus	
Modalités de gestion des urgences en dehors des heures d'ouverture de l'officine	
Livraison	
Fréquence de livraison	
Respect de la confidentialité	
Conditions de livraison des hors piluliers : sachet scellé, opaque, nominatif, sécurisé, dans le respect des conditions de conservation du médicament (température)	
Conditions de livraison des stupéfiants  mise en main propre contre émargement et stockage dans l'établissement	
Conditions de transport	
Réception sécurisée des médicaments par des personnes habilitées et identifiées au sein de l'établissement	
Traçabilité à réception avec émargement de bon	
Responsabilité transférée à l'établissement à réception	
Stockage et conservation dans l'établissement	
Modalités de stockage dans les piluliers	
Modalités de stockage hors piluliers	
Modalités de stockage des stupéfiants	
Modalités de stockage des médicaments thermosensibles	
Dotation pour soin urgent/trousse de secours	
Retour des MNU à la pharmacie pour destruction	
Stockage des MNU dans des locaux dédiés et sécurisés avec un accès limité aux personnes habilités	

Modalités de gestion des alertes et des retraits de lots	
Distribution des traitements	
Responsabilité de l'IDE	

REMARQUES :